

*Cette formation est organisée par PETZI, la FCMA et artos.*

*Les professionnel·les du spectacle vivant et des musiques actuelles pourront ainsi se rencontrer, dialoguer et échanger.*

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette session permet de clarifier les **questions** fastidieuses auxquelles les professionnel·les sont confronté·es régulièrement en ce qui concerne les **salaires et l'engagement** de leurs équipes. Elle traite également des notions de base en matière de fiscalité des personnes physiques et morales :

Comment déterminer le statut lors de l'activité lucrative et avec quel contrat ? Quel est l'impact sur les assurances sociales ? De quoi faut-il tenir compte lors d'un engagement et concernant le salaire ? Qu'est-ce que l'impôt à la source et comment le calculer ? Quelles sont les spécificités fiscales ?

Ce cours, animé par un binôme de professionnel·les des arts vivants, permet un **éclairage juridique, théorique et pratique**.

Il se veut **interactif**, raison pour laquelle le nombre de participant·es est limité afin de favoriser les prises de parole et les échanges.

## LES DEUX THEMES ABORDES

### 1. Écosystème professionnel du spectacle vivant et des musiques actuelles

- Salarié·e ou indépendant·e ? ;
- Le contrat de travail et sa délimitation avec les autres contrats (mandat, entreprise) ;
- Quelques aspects en lien avec les assurances sociales pour les résident·es en Suisse et pour les résident·es à l'étranger, les sociétés de portage salarial ;
- Différents aspects liés au chômage : particularités du statut d'intermittent, prise en charge des formations.

### 2. Fiscalité : notions de base

- Impôts et taxes ;
- Cas pratiques dans le domaine des arts vivants et des musiques actuelles : impôt à la source, TVA et taxe sur les divertissements.

## LE PUBLIC CIBLE

Cette session s'adresse **aux professionnel·les des arts vivants qui ont déjà rempli des fiches de paie** et principalement aux:

- Administrateur·trices ;
- Chargé·es de production ;
- Responsables, collaborateur·trices chargé·es des ressources humaines, des assurances sociales, des salaires, des finances.

## LES INTERVENANT·ES

Patrick Mangold, avocat, spécialiste en droit du travail et performeur, membre du conseil de la fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) et de la fondation Plateforme 10.

Alexandra Sawley, adjointe aux finances au Service de la culture de la ville de Lausanne, anciennement responsable administration, finances, RH et juridique chez Two Gentlemen (agence artistique) et Irascible (distributeur).

## LES INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES

Jeudis 26 septembre et 3 octobre 2024

Atelier pratique facultatif : soirée du 2 décembre 2024

### LIEU

Formation : QG Center Route de la Chaux 4 1030 Bussigny

Atelier : SSA, Rue Centrale 12/14 1003 Lausanne

### HORAIRES

Jeudis 26 septembre et 3 octobre : 9h00-12h30 – 14h00-17h30

Lundi 2 décembre : 18h00-20h00 (facultatif)

Deux jours pour 14 heures de cours suivi d'un atelier pratique facultatif.

### COÛT

CHF 300.- \* / 10% de réduction pour les membres *artos* et PETZI. \*Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son/sa conseiller-ère ORP.

### PLUS D'INFOS

artos, Rte de la Chaux 4 – 1030 Bussigny

[admin@artos-net.ch](mailto:admin@artos-net.ch), [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch)

[office@petzi.ch](mailto:office@petzi.ch), [www.petzi.ch](http://www.petzi.ch)

[cma@fcma.ch](mailto:cma@fcma.ch), [www.fcma.ch](http://www.fcma.ch)

### LES CONDITIONS

**Pré-requis** : notions de base (pratique conseillée).

Il est nécessaire d'avoir déjà rempli des fiches de paie.

L'inscription se fait à l'aide du **formulaire** que vous trouverez sur [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch) à la rubrique **formations/gestion salaires**.

Dès réception de la **confirmation d'artos**, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive. En cas d'annulation, le montant est remboursé.

## LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association *artos* contribue au développement des métiers de la scène culturelle romande.

*artos* a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un MAS de formation continue en management culturel et a mis sur pied le Brevet fédéral de Technicien-ne du spectacle et le CFC de Techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

#### En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Antichute
- Vectorworks – Spotlight
- Opérateur-trice PEMP
- Logiciel D::LIGHT
- Initiation à la création lumière
- Mapping & VJing

#### En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias et stratégie globale
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Droit suisse pour le spectacle vivant
- Recherche de fonds
- Diffusion
- Management RH

**Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur**

[www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch)

**Autres formations organisées par PETZI et FCMA sur**

[www.petzi.ch](http://www.petzi.ch) et [www.fcma.ch](http://www.fcma.ch).

## GESTION DES SALAIRES ET CADRES D'ENGAGEMENT

Pour le spectacle vivant et les musiques actuelles

26 septembre et 3 octobre 2024 /Bussigny

Atelier facultatif le 2 décembre 2024 /Lausanne

**artos**  
association professionnelle

**Petzi**  
www.petzi.ch

**fondation  
cma**